



**COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 avril 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mardi 25 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul DUCOULOMBIER, Maire

Étaient présents : M. DUCOULOMBIER - Mme AUDIGIE - M. BERTY - Mme DESLEUX - Mme FRENEHARD - Mme GALLIER - M. HEBERT - Mme JOLIMAITRE - M. JUMEL - M. LEMOIGNE - Mme MARTEAU - M. MORIN - M. RIOUAL - Mme SALMON-DUCOULOMBIER - M. TANCREZ - M. TRANQUART

Absents excusés : M. BREARD (pouvoir à M. BERTY) - Mme GESLAIN - Mme LEMULLOIS (pouvoir à Mme DESLEUX)

M. LEMOIGNE a été nommé secrétaire de séance

M. le Maire invite l'assemblée à se recueillir en mémoire de Xavier JUGELE, policier victime de l'attentat du 20 avril 2017.

Approbation du compte rendu du conseil du 21 mars 2017

L'assemblée approuve le compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2017.

Modification de l'ordre du jour

Ajout de la délibération : Subvention exceptionnelle à l'association « Musique en Côte de Nacre ». Retrait de la délibération sur l'actualisation des tarifs du marché hebdomadaire.

Décisions prises par délégation

Le marché travaux pour la reprise du réseau pluvial de la rue Canet est attribué à l'entreprise FLORO TP Associés ZA des Hautes Varendes 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE qui a présenté l'offre la mieux disante, conformément au rapport d'analyse des offres et à l'avis de la commission d'appel d'offres du 10 avril 2017.

Le marché est conclu sur la base d'un prix de 97 755 H.T.

Signature le 25/04/2017 de l'avenant n° 1 au marché de travaux des couvertures de l'église du 09 février 2017 avec la société Pierre et Patrimoine Houdayer. L'objet de cet avenant correspond à la consolidation et réfection des voûtes en plâtre vétustes et qui présentent des risques de chute suite à la tempête EGON survenue le 13 janvier 2017.

Le montant de l'avenant n° 1 est de 19 176.30€ H.T., soit 23 011.56 T.T.C.

Signature du compromis de vente pour le presbytère le 14 avril 2017. La vente à M & Mme ALTMAYER aura lieu le 13 juin 2017.

N° 35/2017 Attributions de subventions et participations : associations pour l'animation

M. JUMEL présente les demandes de subventions. Il indique que la mise à disposition de personnel communal au comité des fêtes est valorisée à hauteur de 20 000€.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions fixées au tableau ci-dessous:

Association	Accordé 2015	Demande 2016	Attribution 2016	Demande 2017	Attribution 2017
Comité des Fêtes	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €	18 000,00 €
Majorettes	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
ODAC-ALCD					2 000,00 €
Sous-total					22 500,00 €

N° 36/2017 Attribution de subvention et participation : association « La semaine Acadienne »

M. JUMEL présente la demande de subvention. Mme AUDIGIE demande pourquoi il est proposé au conseil municipal de ne pas verser de subvention pour la semaine acadienne.

M. le Maire répond que la commune et l'association n'ont aucun contact depuis 2 ans. La commune avait émis le souhait d'être associée à la programmation du festival mais la réaction des responsables de la

semaine acadienne à cette demande a été le retrait de la référence à Saint-Aubin des statuts. Pourtant, les engagements de mise à disposition de personnel et de moyens techniques et financiers (évalués à 22 000€) pris par l'ancienne mandature ont été tenus pour l'édition 2014.

De plus, cette année, une partie des concerts a été transférée de Saint-Aubin à Luc sans que le casino ou la commune en soient informés. Il ne s'agit donc pas d'un partenariat et Saint-Aubin ne peut pas seulement être considérée comme un partenaire financier malgré le respect porté aux soldats acadiens et au devoir de mémoire. Un accord a été donné pour l'organisation d'une cérémonie patriotique, d'une messe et pour l'affichage sur les panneaux communaux.

M. TRANQUART déplore cette décision et estime qu'il s'agit d'un conflit de personnes, entre M. le Maire et le Président de l'association, dans lequel il ne souhaite pas entrer.

M. MORIN explique que si aucune animation n'avait eu lieu à Saint-Aubin, le refus d'attribuer une subvention aurait été compréhensible mais dans le cas présent, il votera contre cette décision dans la mesure où des événements de la semaine acadienne se produiront dans la commune.

Mme SALMON-DUCOULOMBIER rappelle qu'une subvention conséquente de la communauté de communes est versée à l'association.

M. TRANQUART indique que le montant exceptionnel de la subvention intercommunale est destiné à prendre en compte l'organisation du concert de Natacha St-Pier.

M. TANCREZ ajoute qu'à ce titre, la commune contribue indirectement à financer le festival.

M. le Maire précise qu'en cas de rétablissement des liens avec l'association, la position de la commune peut évoluer.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (vote contre de Mmes AUDIGIE, GALLIER, MM MORIN, TRANQUART) décide de ne pas attribuer de subvention à l'association « La semaine acadienne ».

N° 37/2017 Attributions de subventions et participations : associations sportives

M. JUMEL présente les demandes de subventions. Il explique que la commune a réduit l'aide à l'entretien des espaces verts apportée au Tennis club. M. le Maire ajoute que des tarifs spéciaux allant jusqu'à la gratuité sont pratiqués en début et fin de saison pour les Saint-Aubinais.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (abstention de M. HEBERT) décide d'attribuer les subventions fixées au tableau ci-dessous:

Association	Accordé 2015	Demande 2016	Attribution 2016	Demande 2017	Attribution 2017
Entente sportive	0,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Badminton de la côte de nacre	1 600,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €
Club de Voile de St Aubin	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Pêcheurs Plaisanciers	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Rêve équin	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Tennis Club de St Aubin	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €
Sous-total					8 800,00 €

M. HEBERT indique qu'il ne se prononce pas en faveur de l'attribution d'une subvention au tennis club dans la mesure où il estime que cette entité ne fait pas d'effort envers la commune et refuse les sollicitations pour le bénévolat.

M. JUMEL explique par ailleurs que le club sports et loisirs ne demande pas de subvention mais bénéficie d'une mise à disposition de personnel communal chiffrée à 22 000€. Le club de voile bénéficie pour sa part de la mise à disposition d'un salarié pour un montant de 2 250€.

N° 38/2017 Attributions de subventions et participations : associations culturelles

M. JUMEL présente les demandes de subventions. Il indique que la subvention de Saint-Aubin Lumière de Nacre augmente de 100€ à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de l'association. La somme attribuée au club de scrabble est destinée au changement du logiciel de jeu.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité attribue les subventions fixées au tableau ci-dessous :

Association	Accordé 2015	Demande 2016	Attribution 2016	Demande 2017	Attribution 2017
Conte et Raconte en Côte de Nacre	500,00 €	700,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
St Aubin Lumière de Nacre	600,00 €	600,00 €	600,00 €	800,00 €	700,00 €
Scrabble	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €
Sous-total					1 600,00 €

N° 39/2017 Attribution de subvention et participation : association des lecteurs de la bibliothèque de Saint-Aubin sur mer

M. JUMEL présente la demande de subvention. Il indique, en réponse à la question de M. TRANQUART, que la subvention proposée déroge, à la baisse, au calcul déterminé dans le cadre de la convention avec l'association des lecteurs. Celle-ci devra faire l'objet d'une révision.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (Mme JOLIMAITRE, présidente de l'association n'a pas pris part au vote) décide d'attribuer la subvention fixée au tableau ci-dessous :

Association	Accordé 2015	Demande 2016	Attribution 2016	Demande 2017	Attribution 2017
Associations des lecteurs de la bibliothèque de Saint-Aubin sur mer	3 200,00 €	3 700,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €

N° 40/2017 Attributions de subventions et participations : associations de loisirs

M. JUMEL présente les demandes de subventions. Il indique que le montant de la subvention demandée pour MIA correspond au financement d'un animateur pour les petites vacances scolaire. Il ajoute que la commune finance d'ores et déjà ce personnel pour des permanences hebdomadaires et étendra ce financement aux vacances. Le montant de la mise à disposition de personnel s'élève à 9 500€ par an.

Le club de modèle réduit organise le championnat de France.

La subvention pour le club de plage est destinée à financer le personnel. La commune investira par ailleurs 4700€ pour l'achat de matériel de jeu qui pourra être utilisé à d'autres occasions et pour lequel la commune récupérera une partie de la TVA. M. TANCREZ souligne qu'en tant que propriétaire du matériel, la responsabilité de la commune est engagée. M. LEMOIGNE répond que cela permettra aussi de s'assurer que le matériel est entretenu.

Mme AUDIGIE demande pourquoi le financement du personnel est parfois inclus dans les subventions ou réalisé par le biais d'une mise à disposition. M. JUMEL répond qu'il ne s'agit pas nécessairement de personnel communal et qu'en l'occurrence, si le personnel était recruté par la mairie, il faudrait créer une régie et encaisser les recettes. M. LEMOIGNE indique que la commune supporte par ce biais les pertes financières du club de plage.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions fixées au tableau ci-dessous:

Association	Accordé 2015	Demande 2016	Attribution 2016	Demande 2017	Attribution 2017
Club de la Joie de Vivre	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Maison inter âges (MIA)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	800,00 €
Club des Modèles réduits	1 000,00 €		0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Club de plage	4 500,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €	9 700,00 €	5 000,00 €
Sous-total	12 500,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €	20 200,00 €	11 300,00 €

N° 41/2017 Attributions de subventions et participations : associations scolaires

M. JUMEL présente les demandes de subventions. Il précise que la subvention versée à l'APE a pour but de financer le spectacle de Noël. M. le Maire explique qu'en raison de la fusion des écoles l'année prochaine, les USEP évolueront.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions fixées au tableau ci-dessous:

Association	Accordé 2015	Demande 2016	Attribution 2016	Demande 2017	Attribution 2017
U.S.E.P. école primaire	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
Association Parents d'Élèves	2 000,00 €	2 000,00 €	report	2 500,00 €	2 000,00 €
U.S.E.P. école maternelle	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 600,00 €	1 500,00 €
Sous-total					7 100,00 €

M. JUMEL indique que la mise à disposition de personnel pour l'école (bibliothèque et animation sportive) s'élève, au-delà du fonctionnement de l'établissement, à 24 00€ par an.

N° 42/2017 Attributions de subventions et participations : associations et organismes divers

M. JUMEL présente les demandes de subventions. MME AUDIGIE demande pourquoi certaines sommes sont attribuées alors que les organismes n'ont pas sollicité la commune. M. JUMEL répond que ces versements s'apparentent à des adhésions.

M. HEBERT demande de plus amples informations sur l'association du cap Romain. M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un organisme rattaché à l'association du patrimoine géologique de Normandie et cofinancé par diverses entités dont l'université. Leur mission est de gérer administrativement le site et assurer sa conservation. M. BERTY ajoute qu'un évènement est organisé sur le site du cap Romain le 20 mai à 10H30.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer les subventions fixées au tableau ci-dessous:

Association	Accordé 2015	Demande 2016	Attribution 2016	Demande 2017	Attribution 2017
Courants de la Liberté	250,00 €		250,00 €		250,00 €
Normandie Mémoire	50,00 €		50,00 €		50,00 €
Prévention Routière	150,00 €	150,00 €	150,00 €		150,00 €
SNSM de St Aubin	800,00 €		800,00 €	800,00 €	800,00 €
Cap Romain	0 €	1 500,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €
Union Locale des Anc. Comb.	1 000,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Chiens d'aveugle		1 100,00 €	500,00 €	1 100,00 €	500,00 €
Sous-total					4 050,00 €

M. le Maire explique que la commune rencontre de difficultés pour sécuriser l'accès au cap Romain dans la mesure où les clôtures sont systématiquement dégradées. Des pourparlers sont engagés avec le département pour reprendre la gestion des abords du site.

N° 43/2017 Attribution de subvention et participation : Comité de jumelage

M. JUMEL présente la demande de subvention. Il précise que la mise à disposition d'un animateur pour accompagner la venue des jeunes allemands s'élève à 900€.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (M. TRANQUART n'a pas pris part au vote) décide d'attribuer la subvention fixée au tableau ci-dessous :

Association	Accordé 2015	Demande 2016	Attribution 2016	Demande 2017	Attribution 2017
Comité de Jumelage	3 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €

N° 44/2017 Attribution de subvention et participation : SNSM

M. JUMEL présente la demande de subvention.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (M. LEMOIGNE, président de l'association, n'a pas pris part au vote) décide d'attribuer la subvention fixée au tableau ci-dessous :

Association	Accordé 2015	Demande 2016	Attribution 2016	Demande 2017	Proposition 2017
SNSM de St Aubin	800,00 €		800,00 €	800,00 €	800,00 €

N° 45/2017 Subvention exceptionnelle à l'association « Musique en Côte de Nacre »

M. le Maire explique que l'association Musique en Côte de Nacre sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500€ afin de contribuer à l'organisation du 10^{ème} anniversaire des Rencontres Européennes de la Paix. À cette occasion, 160 musiciens d'une douzaine de nationalités seront réunis. Une représentation aura lieu le 19 juillet à Saint-Aubin-sur-mer. L'association sollicite un financement pour cette édition dans la mesure où la fusion de deux communautés de communes partenaires a remis en cause un appui logistique valorisé à hauteur de 4 500€ (charges de restauration et de transport).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité attribue une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'association Musique en Côte de Nacre.

M. le Maire ajoute que les employés communaux procéderont à l'installation des 90m² de scène nécessaires à l'évènement.

Mme AUDIGIE demande si les travaux seront achevés. M. le Maire répond que l'intérieur de l'église sera accessible bien que les travaux de la toiture ne soient pas terminés.

M. JUMEL indique que le montant total des subventions allouées est de 63 550€. La quasi-totalité des associations ont été rencontrées. Le montant de mise à disposition des locaux et matériels n'a pas été évalué.

M. TANCREZ souligne les efforts réalisés pour maintenir le niveau de subvention malgré la baisse des taux d'imposition.

N° 46/2017 Indemnités des élus

M. JUMEL indique que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut sommital de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. De fait, la précédente délibération faisant référence à l'indice 1015, une nouvelle délibération doit être prise pour permettre le paiement des indemnités sur la base de l'indice sommital de la fonction publique.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe les indemnités des élus de la façon suivante :

Maire : 36,03% de l'indice brut sommital de la fonction publique soit 34,66% de l'enveloppe brute majorée annuelle

Adjoints : 13,82% de l'indice brut sommital de la fonction publique soit 53,20% de l'enveloppe brute majorée annuelle

Conseillers délégués: 8,83% de l'indice brut sommital de la fonction publique soit 12,14% de l'enveloppe brute majorée annuelle

N° 47/2017 Modification du tableau des effectifs : créations de postes

M. le Maire rappelle à l'assemblée que c les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité créer un poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} mai 2017 et fixe le tableau des effectifs comme suit

<u>Commune de Saint-Aubin-sur-mer</u>			<u>Liste du Personnel</u>			
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC	TC non pourvus	TNC non pourvus
Filière administrative						
Attaché	A	1	1	0	0	0
Rédacteur	B	1	1	0	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	0	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	0	0	0
Total		4	4	0	0	0

Filière technique						
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	0
Technicien Territorial	B	1	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0	0	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	3	1	0	0
Adjoint technique de 1ère classe	C	3	3	1	0	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	15	15	7	0	0
Total		26	26	9	0	0
Filière sociale						
Agent spécialisé principal de 1ère cl. des écoles mat.	C	1	1	1	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème cl. des écoles mat.	C	2	2	0	0	0
Total		3	3	1	0	0
Filière sportive						
Éducateur des A.P.S. principal de 1ère classe	B	1	1	0	0	0
Total		1	1	0	0	0
Filière sécurité						
Brigadier-chef principal de police municipale	C	1	1	0	0	0
Total		1	1	0	0	0
Filière culturelle (patrimoine et bibliothèque)						
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	0	0	0
Total		1	1	0	0	0
Filière animation						
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	1	0	0	0
Total		1	1			
TOTAL général		37	37	10	0	0

N° 48/2017 Création des emplois saisonniers

Pour faire face aux besoins occasionnels, notamment pendant la saison estivale, la commune fait appel à des agents saisonniers. Afin d'assurer la continuité du service pendant l'été 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la création des emplois saisonniers tels que présentés ci-dessous.

M. MORIN demande si le nombre de sauveteurs est maintenu. M. LEMOIGNE répond qu'il avait été réduit à 5 puis remis à 6 du fait de l'installation des pontons flottants.

M. BERTY s'enquiert du recrutement d'un renfort pour l'animation estivale. M. le Maire répond que cet emploi saisonnier relève du comité des fêtes.

SERVICE	FONCTION	QUANTITE	DEBUT	FIN	TEMPS TRAVAIL	Filière
POLICE	ASVP	1	10/07/2017	31/08/2017	35H00	Police
SNSM	CHEF DE POSTE	1	01/07/201	31/08/2017	35H00	Sportive
SNSM	ADJOINT CHEF DE POSTE	1	01/07/2017	31/08/2017	35H00	Sportive
SNSM	SAUVETEUR QUALIFIE	4	01/07/2017	31/08/2017	35H00	Sportive
MAIRIE	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	6 semaines (dates à confirmer)		28H00	Administrative
CLUB DE VOILE	ADJOINT TECHNIQUE	1	15/07/2017	16/08/2017	35H00	Technique
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	1	04/05/2017	04/11/2017	35h	Animation

N° 45/2017 Autorisation de signature de la convention avec ENEDIS

M. le Maire indique que la société ENEDIS souhaite réaliser des travaux d'amélioration de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique. À cette fin, la pose de deux câbles HTA souterrains est envisagée sur les parcelles AD77 (poste rue PASTEUR) et AD 286 (poste rue GAMBETTA) appartenant à la commune. Afin de permettre aux services idoines d'intervenir sur la propriété communale, ENEDIS sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude jointe en annexe.

Mme FRENEHARD s'interroge sur le financement des travaux. M. LEMOIGNE répond qu'ils sont à la charge d'ENEDIS.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de servitude ci-jointe avec la société ENEDIS.

N° 50/2017 SDEC : étude préliminaire et financement de l'effacement des réseaux rues Canet et Foch (jusqu'à Gambetta)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet. Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 572 400€ TTC. Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 45 %, sur le réseau d'éclairage de 35 % (avec dépense prise en compte plafonnée 75 € par ml de voirie) et 30 % sur le réseau de télécommunication. Sur ces bases, la participation communale est estimée à 326 020€ selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- demander le début des travaux pour la période suivante : 3^{ème} trimestre de l'année et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : travaux de voirie programmés à cette échéance en section d'investissement,
- s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 14 310€.

M. LEMOIGNE indique que les travaux sont programmés de la façon suivante : octobre 2017 - février 2018 puis septembre 2018-début d'année 2019.

M. AUDIGIE demande si la fibre optique est programmée dans les travaux. M. LEMOIGNE répond que la fibre est d'ores et déjà posée.

M. JUMEL regrette de modifier le projet initial d'effacement de réseaux qui incluait la rue Joffre dans sa totalité pour un écart de coût de 50 000€. Il estime que ce chantier est une opportunité pour réaliser les travaux donnant une perspective sur Saint-Aubin.

Mme SALMON-DUCOULOMBIER considère que l'ancienne équipe aurait dû procéder à ces travaux qui obèrent la réalisation d'autres projets pour l'actuelle majorité.

M. MORIN répond qu'un budget d'investissement d'1,6 millions d'euros pour ce mandat est tout à fait raisonnable. M. RIOUAL indique que les souhaits de l'équipe en place étaient autres. M. TANCREZ souligne qu'il s'agit d'une nécessité mais que la majorité reste tout de même libre de choisir.

M. BERTY s'enquiert des montants disponibles pour de nouveaux investissements à l'issue des travaux de voirie.

M. JUMEL estime que 200 000€/an pourraient être dégagés et rappelle les choix opérés : la vente du presbytère pour financer la restauration des couvertures de l'église et l'emprunt et les reports destinés aux travaux de voirie.

M. le Maire ajoute que les cessions de patrimoine peuvent aussi permettre de dégager un financement pour d'autres projets.

M. TANCREZ aurait souhaité en tant que conseiller municipal être informé des horaires de la visite organisée de la mairie. M. le Maire indique que les informations sont disponibles sur le site. La prochaine visite est programmée le 6 mai de 14h30 à 17h.

M. MORIN remercie la municipalité, particulièrement M. LEMOIGNE, pour le bon déroulement des travaux de la rue FOCH.

N° 51/2017 SDEC : étude préliminaire et financement de l'effacement des réseaux rue Foch (Gambetta-Mériel)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet. Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 397 200€ TTC. Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 45 %, sur le réseau d'éclairage de 35 % (avec dépense prise en compte plafonnée 75 € par ml de voirie) et 30 % sur le réseau de télécommunication. Sur ces bases, la participation communale est estimée à 206 670 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Vu l'avis favorable de la commissions des moyens du 25 avril 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- demander le début des travaux pour la période suivante : 3ème trimestre de l'année et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : travaux de voirie programmés à cette échéance en section d'investissement,
- s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 9 930€.

Questions diverses

M. TANCREZ estime qu'il serait pertinent de préciser dans la presse que les travaux sur le réseau pluvial de la rue Canet consistent notamment dans le redimensionnement des réseaux. M. LEMOIGNE ajoute qu'une pente sera créée et deux avaloirs installés pour lutter contre les inondations. Le chantier débutera au mois de septembre.

M. TANCREZ signale que les bordures de la place Mériel devront être reprises par l'entreprise qui y stocke son matériel car elles ont endommagées.

M. TANCREZ indique que les rondins du square de la Reine de l'iode sont en très mauvais état.

M. TANCREZ estime que la tournée de ramassage des ordures ménagères du jeudi est inutile au vu du peu d'ordures à ramasser. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une mesure prise pour la saison estivale.

Mme AUDIGIE demande si une alternative sera proposée après la suppression du dépôt d'ordure rue Canet. M. MORIN indique qu'aucun Point d'Apport Volontaire (PAV) ne peut être implanté à cet endroit en raison de la présence d'un bassin souterrain. M. le Maire précise que la commune est à la recherche de nouveaux endroits pour installer des PAV mais qu'étant donnée l'occupation du sous-sol, les emplacements sont rares.

M. HEBERT signale que l'espace d'engouffrement des PAV est trop restreint et que les portes sont parfois difficiles à ouvrir. Il déplore les incivilités des touristes.

M. le Maire répond que le policier municipal verbalise dès que possible les dépôts sauvages. Certains sacs proviennent de Langrune et de Bernières. Il indique par ailleurs que le taux d'équipement en bacs à Saint-Aubin avoisine les 80%. Les taux d'ordures ménagères et de tri sélectif ont respectivement baissé et augmenté de 20%.

M. RIOUAL souhaite savoir combien de personnes ont été verbalisées.

Mme JOLIMAITRE précise que les sacs sont ramassés par les employés communaux en dehors des tournées, ce qui représente un coût pour la commune.

Mme FRENEHARD indique que les Altern'actives auront lieu les 19-20 et 21 mai prochain. Le programme est consultable sur le site de la commune.

M. HEBERT recherche 2 signaleurs pour le marathon de la liberté le 11 juin prochain.

M. le Maire indique que l'œuvre de Serge Saint a été installée rue Koenig. M. TANCREZ estime son emplacement accidentogène.

Rappel de dates

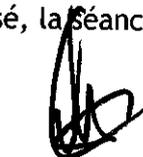
Le conseil programmé le 25 juillet 2017 est annulé.

- 16 mai 2017 commission des moyens 19H - 23 mai 2017 conseil municipal 20H

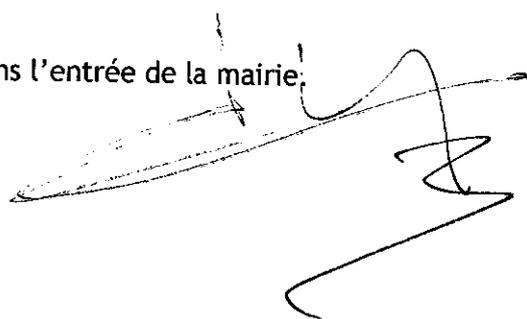
- 15 juin 2017 commission des moyens 19H - 20 juin 2017 conseil municipal 20H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40

Le Maire,
Jean-Paul DUCOULOMBIER



Le secrétaire de séance,
Thierry LEMOIGNE



Le texte intégral de ces délibérations est affiché dans l'entrée de la mairie.



